

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS  
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine  
61140 Juvigny Val d'Andaine

**Procès-Verbal**  
**Réunion du 27 mars à 19h à Juvigny**  
**Convocation du 21 mars**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

**Etaient présents,**

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DUMAINE Chantal, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARIE Daniel, MOREAU Bernard, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

**Absents excusés** : Mmes MM. BOUVIER-WITTER Françoise, DUREUIL Brigitte, GRANDIN Philippe, LERAY Christophe, MARTEAU Mildred, SORIN Véronique

**Présents par procuration** : Mme BOURREE Marie-France (pouvoir à M. BOULENT), DARGENT Michel (pouvoir à M. EUVELINE), DREUX-COUSIN Virginie (pouvoir à Mme ADDA), DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. MARIE), LEROUX Éric (pouvoir à M. CANU), MOREL-GILLOT Dominique (pouvoir à M. JARRY), ROULLEAUX Éric (pouvoir à M. BEAUCHEF)

**Secrétaire de séance** : M. Christian COUPEL

La séance est ouverte à 19h00. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2025</b>
----------	--

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 27 Février est approuvé à l'unanimité.

<b>2</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
----------	--------------------------------

**2.1 PROJETS ET PLANS DE FINANCEMENT : ACTUALISATION**

- **RENOVATION, EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE DE COUTERNE COMMUNE DE RIVES D'ANDAIN**

M. Le Président explique que, par décision, il a procédé à l'actualisation du plan de financement du projet de « Rénovation, extension et aménagement de la médiathèque de Couterne ».

**Le plan de financement actualisé est le suivant :**

Montant des dépenses HT : 473 190.00 € (Travaux médiathèque : 304 500.00 € + travaux démolition garages, VRD, Parking et Aménagements paysagers : 113 400.00 € + frais de Maîtrise d'œuvre : 46 000.00 € + Etudes : 9 290.00 €).

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 141 957.00 €, soit 30 %

Fonds vert : 80 860.00 €, soit 17.09 %  
 ADEME : 4 000.00 €, soit 0.85 %  
 Cd61 : 100 000.00 €, soit 21.13 %  
 Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 146 373.00 €, soit 30.93 %

M. Gaignon demande si un financement DRAC est envisageable. M. le Président répond que dans un premier temps, le dossier est déposé au titre de la DETR. En fonction du résultat, la DRAC pourrait être sollicité si c'est plus avantageux. Sauf dérogation, les deux ne sont pas cumulables.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-prend acte du rendu compte de l'actualisation du plan de financement ci-dessus.

<b>3</b>	<b>FINANCES</b>
----------	-----------------

### 3.1 PROJETS DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Eclairage public – Travaux d'investissement : Programme renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W-Foyer à vapeur de mercure-Boules à Bagnoles de l'Orne Normandie

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

M. le vice-président en charge des travaux présente le dossier.

Vu les projets de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Programme renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W-Foyer à vapeur de mercure-Boules à Bagnoles de l'Orne Normandie

Vu l'accord de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie ;

Le coût estimatif des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à :

Travaux-Programme P3	Montant TTC (Travaux et maitrise d'œuvre)	Aide du Te61 (sur montant travaux HT et hors maitrise d'œuvre)	Reste à charge
SHP 150	53 108.42	33 989.38	19 119.04
VAPEUR DE MERCURE	16 767.57	10 731.25	6 036.32
<b>TOTAL</b>	<b>69 875.99</b>	<b>44 720.63</b>	<b>25 155.36</b>

Travaux-Programme P4	Montant TTC (Travaux et maîtrise d'œuvre)	Aide du Te61 (sur montant travaux HT et hors maîtrise d'œuvre)	Reste à charge
BOULE	28 450.13	12 302.39	16 147.74
<b>TOTAL</b>	<b>28 450.13</b>	<b>12 302.39</b>	<b>16 147.74</b>

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – Programme renouvellement fond vert des foyers SHP>150W-Boules- Vapeur de Mercure à Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- autorise le Président à signer les conventions individuelles de transfert de compétence correspondantes entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
- autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Eclairage public – Travaux d'investissement : Renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W à Saint Fraimbault

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

M. le vice-président en charge des travaux présente le dossier.

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W à Saint Fraimbault ;

Vu l'accord de la commune de Saint Fraimbault ;

Le coût estimatif, déduction de l'aide du TE61, des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 10 997,40 € TTC soit :

- 28 688,88 € TTC de Préparation, Pose et Fourniture de matériels (23 907,40 € HT)
- 1 434,44 € de maîtrise d'œuvre (6% des travaux HT)
- 19 125,92 € d'aide du TE61 (80% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – renouvellement fond vert des foyers SHP>150W à Saint Fraimbault ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
- autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Eclairage public – Travaux d'investissement : Renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W à Saint Mars d'Egrenne

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

M. le vice-président en charge des travaux présente le dossier.

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W à Saint Mars d'Egrenne ;

Vu l'accord de la commune de Saint Mars d'Egrenne ;

Le coût estimatif, déduction de l'aide du TE61, des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 8 046,41 € TTC soit :

- 20 990,64 € TTC de Préparation, Pose et Fourniture de matériels (17 492,20 € HT)
- 1 049,53 € de maîtrise d'œuvre (6% des travaux HT)
- 13 993,76 € d'aide du TE61 (80% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – renouvellement fond vert des foyers SHP>150W à Saint Mars d'Egrenne ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
- autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Eclairage public – Travaux d'investissement : Renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W à Saint Roch sur Egrenne

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

M. le vice-président en charge des travaux présente le dossier.

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W à Saint Roch sur Egrenne ;

Vu l'accord de la commune de Saint Roch sur Egrenne ;

Le coût estimatif, déduction de l'aide du TE61, des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 5 266,54 € TTC soit :

- 13 738,82 € TTC de Préparation, Pose et Fourniture de matériels (11 449,02 € HT)
- 686,94 € de maîtrise d'œuvre (6% des travaux HT)
- 9 159,22 € d'aide du TE61 (80% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – renouvellement fond vert des foyers SHP>150W à Saint Roch sur Egrenne ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
- autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

### 3.2 OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BP 2025

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1,

Considérant que certains besoins d'investissements ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Andaine-Passais (72500),

M. le vice-président en charge du budget propose au Conseil les ouvertures de crédits suivantes :

<u>Opération</u>	<u>Imputation</u>	<u>Montant</u>	<u>Objet</u>
90007 « OM-Tri-Déchetterie »	21848 7212	630 €	Achat de 2 téléphones portables pour agents déchetterie de Juvigny et Couterne
90053 « Salle de Couterne »	21738 317	2 200 €	Facture Agencement de placard sous escalier à la salle de théâtre de Couterne

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise les ouvertures de crédits ci-dessus ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

## **4 COMMANDE PUBLIQUE**

### 4.1 RENDU COMPTE ATTRIBUTION MARCHE

#### ➤ « ACQUISITION DE DVD ET CD (audio) POUR LES MEDIATHEQUES » LC 2025-01

Monsieur le Président informe le conseil que le marché DVD et CD pour les médiathèques a pris fin le 31 décembre 2024. Il s'agit d'un marché de fournitures de DVD et CD (2 lots) pour répondre aux besoins réguliers du réseau des Médiathèques Andaine- Passais, celui-ci est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée d'une année (du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2026) reconductible 2 fois a été attribué pour les 2 lots à RDM VIDEO.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prend acte du rendu compte de l'attribution du marché « Acquisition de DVD et CD pour les médiathèques »

## 4.2 AVENANTS MARCHE ZA LA TRAPPE

Point reporté

### **5 RESSOURCES HUMAINES**

#### 5.1 CREATIONS DE POSTES

M. le Président explique que pour les besoins du service, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité (Commune de Passais Villages) ;
- Un poste d'adjoint d'animation, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité (Animation enfance jeunesse) ;

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée les postes ci-dessus ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

### **6 CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE**

#### 6.1 VALIDATION DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE DU RESEAU INTERCOMMUNAL DES MEDIATHEQUES

Mme la vice-présidente en charge de la culture et des médiathèques explique que le Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais est un service public de la Communauté de Communes Andaine-Passais devant assurer l'égalité d'accès à la lecture, à la culture, et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. En cela, elle se réfère aux textes de référence que sont le manifeste de l'UNESCO de 1994 et la Charte des bibliothèques de 1991.

Afin de répondre à ces objectifs, une charte documentaire a été rédigée. Elle présente donc les objectifs généraux du Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais (R.i.M) ainsi que les grands principes de constitution de ses collections. Ces principes sont déterminés afin que les collections composent des ensembles cohérents correspondant aux missions du service et aux besoins des publics.

Le présent document a pour vocation de donner des repères lisibles quant aux orientations prises pour la constitution du fonds et sert de cadre de référence et de dialogue avec l'autorité territoriale et les usagers. Il est à destination des usagers, de la tutelle et des agents du réseau des médiathèques.

Cette charte des collections peut connaître des mises à jour et des évolutions qui sont également validées par la collectivité. Elle sera accompagnée de documents techniques permettant la mise en œuvre de la politique documentaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide la présente charte documentaire du réseau intercommunal des médiathèques ;

- autorise le Président à actualiser et mettre à jour la charte documentaire ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

## **7 | TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT**

### 7.1 CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE TESSE FROULAY

M. le Président explique que dans le cadre des travaux de sécurisation et d'aménagement du cheminement piétonnier au lieu-dit l'Erable à Tessé Froulay, il est proposé de déléguer partiellement à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la partie réfection d'une partie du réseau eaux usées relevant de la compétence de la Commune de Tessé Froulay.

Le commencement de ces travaux est envisagé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Les travaux relatifs à la réfection du réseau eaux usées sont estimés à 33 968,00€ HT (40 761,60€ TTC) + 2 500€HT de coût de maîtrise d'œuvre.

Ces coûts seront à la charge de la Commune de Tessé Froulay qui procédera directement au paiement des sommes auprès de l'entreprise titulaire du marché et auprès de la maîtrise d'œuvre.

M. le Président précise que ces montants sont estimatifs et qu'ils pourraient être inférieurs.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise la délégation partielle de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Andaine Passais pour les travaux de réfection du réseau Eaux usées de la Commune de Tessé-Froulay
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de transfert partiel de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Tessé Froulay ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

### 7.2 CONVENTION DE CO MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE SAINT MARS D'EGRENNE

M. le Président explique que dans le cadre du projet d'aménagement d'un espace de convivialité Saint Mars d'Egrenne, il est proposé de déléguer partiellement à la Commune de Saint Mars d'Egrenne, la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la partie terrassement, voirie-trottoir, assainissement eaux pluviales relevant de la compétence CC.

Le commencement de ces travaux est envisagé au 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Les travaux de terrassement sont estimés à 3 470€HT

Les travaux voirie et trottoir sont estimés à 44 862.50€HT

Les travaux assainissement des eaux pluviales sont estimés à 1 200.00€

Les coûts liés aux travaux relatifs à la partie terrassement, voirie-trottoir, assainissement eaux pluviales seront à la charge de la communauté de communes Andaine Passais qui

remboursera à la Commune les frais engagés, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisés pour ces travaux.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise la délégation partielle de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Saint Mars d'Egrenne pour les travaux relatifs à la partie terrassement, voirie-trottoir, assainissement eaux pluviales
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de transfert partiel de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Saint Mars d'Egrenne ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire :
- décide d'inscrire les crédits nécessaires aux imputations correspondantes.

### 7.3 SIGNATURE CONTRAT CITEO

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets explique que le contrat Emballages et Papiers Graphiques arrivait à échéance au 31/12/2024.

Suite au nouvel agrément de CITEO, il est nécessaire le reconduire afin d'assurer la continuité de la reprise et des mesures d'accompagnement dès le 1er janvier 2025.

- Ce contrat contient une partie commune aux différents éco-organismes de la filière qui précise les modalités de contractualisation et de soutiens, identiques pour tous.

Il contient également la proposition d'accompagnement spécifique de Citeo, les modalités de versement des soutiens, la reprise du flux développement, les outils à disposition et les équipes pour la dimension administrative, technique et communication de notre partenariat.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à signer le contrat Emballages et Papiers graphiques avec CITEO ainsi que ses éventuels avenants et tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

### 7.4 SIGNATURE CONTRATS DE REPRISES EPR - MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets propose au Conseil communautaire de signer avec la société EPR pour la reprise des matières issus de la collecte sélective.

Les contrats concernent les standards suivants :

- Acier CS
- Alu CS
- PCC\_5.03
- 1.02
- PCNC - 5.02
- PCNC - 1.05
- PET Clair (Q4)
- PET Foncé (Q5)
- PEHD
- PESC

● Flux développement

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-autorise le Président à signer le contrat de reprise EPR-Matériaux issus de la collecte sélective ainsi que ses éventuels avenants et tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

7.5 TARIFS POUR L'ACCES AUX DECHETTERIES DE LA CC ANDAINE PASSAIS POUR LES PROFESSIONNELS

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets explique que par délibération n°2023-12-19 du décembre 2023, le Conseil Communautaire a adopté les tarifs pour l'accès aux déchetteries pour les professionnels, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Par délibération n°2024-05-12 du 30 mai 2024, le Conseil communautaire a apporté des modifications, notamment la gratuité pour les déchets en dessous de 1m3

Il est proposé au Conseil communautaire de mettre fin à la gratuité des dépôts inférieurs à 1 m3 des professionnels et de leur appliquer les tarifs instaurés par les délibérations susmentionnées :

DECHETS	TARIFS
Ferraille-Cartons	Gratuit
Bois	15€/m3
Bois mélangé-Encombrants-Gravats	40€/m3
Gravats inertes	20€/m3
Déchets verts	10€/m3
Déchets toxiques	2€/litre

A l'unanimité, le conseil communautaire :

-décide, pour les professionnels, de la fin de la gratuité des dépôts de déchets inférieurs à 1m3, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

-décide d'appliquer aux dépôts de déchets inférieurs à 1 m3 des professionnels les tarifs ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

**8 | RENDU COMPTE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

➤ Location bâtiment

Par décision, le Président a conclu une convention de mise à disposition, avec l'entreprise EPJ61, d'un local d'une surface d'environ 60m2 situé dans le bâtiment industriel-60, Rue Louis Esparre 61140 Juvigny Val d'Andaine, pour un montant de 100€HT par mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 pour une durée d'un an.

## 8 RENDU COMPTE DES DECISIONS DU PRESIDENT

### ➤ Location bâtiment

Par décision, le Président a conclu une convention de mise à disposition, avec l'entreprise EPJ61, d'un local d'une surface d'environ 60m<sup>2</sup> situé dans le bâtiment industriel-60, Rue Louis Esparre 61140 Juvigny Val d'Andaine, pour un montant de 100€HT par mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 pour une durée d'un an.

Par décision, le Président a décidé d'un avenant à la convention de mise à disposition conclu, avec Mme Marie Desauvey, pour l'occupation d'un local situé au 26 Avenue Léopold Barré 61140 Juvigny Val d'Andaine, pour le motif suivant : fin de la mise à disposition gratuite- Loyer mensuel de 100€TTC, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

### ➤ Vente de bois

Par décision, le Président a procédé à la vente de bois (stères et arbres sur pied) pour un montant total de 620€

A l'unanimité, le Conseil communautaire :  
-prend acte du rendu compte du Président

## 9 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Prochaines réunions :

Conseil Communautaire « Vote du budget » : le jeudi 10 avril à 18h

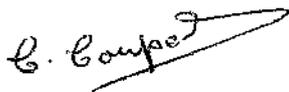
Bureau communautaire : le jeudi 17 avril à 18h30 à Torchamp

Conseil communautaire : le jeudi 24 avril à 19h à Juvigny

La séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance

Christian COUPEL



Le Président

Sylvain JARRY

